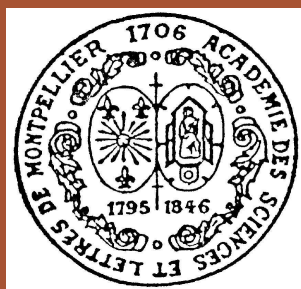


Ces Gaulois du Midi qui s'appelaient Jules et Marius

Par

Michel Gayraud



ACADEMIE DES SCIENCES ET
LETTRES DE MONTPELLIER

Séance du 15/05/2006

Conf. n°3941, Bull. 37, pp. 103-108 (2007)

Parmi les nombreux aspects qu'a revêtus la romanisation de notre région, le changement de l'état-civil est à la fois l'un des moins visibles et l'un des plus profonds. Comment et pourquoi des Gaulois ont-ils en peu de temps, cinquante ans à peine, choisi d'abandonner leurs noms et leur système de dénomination pour adopter des noms de famille bien romains, qui plus est avec une structure ternaire qui leur était étrangère : un prénom, un gentilice et un surnom ? Cette question permet aussi d'aborder quelques points de vue nouveaux sur la présence romaine dans le Midi, notamment sur les fondations de villes et les distributions de terres. Le nombre de gentilices romain est tel, par centaines, qu'il fallait prendre un parti. J'en ai choisi deux, bien caractéristiques encore aujourd'hui du sud de la France, Jules et Marius, à ceci près que pour nous ce sont des prénoms. A Rome, ce sont des noms de famille, si glorieux qu'on s'étonne encore plus de leur adoption par d'obscurs provinciaux.

I. L'onomastique gauloise

A l'arrivée des Romains, fin du II^e siècle avant J.C, l'état-civil gaulois était très simple. L'usage commun était de se servir d'un nom unique propre à l'individu (idionyme) suivi généralement du nom du père (patronyme) au génitif selon la structure bien connue : un tel fils d'un tel. Ainsi à Lattes, parmi les exemples connus par les épitaphes : Smertullus fils de Fuscus. C'est le génitif de filiation qui permettait de distinguer entre les homonymes et qui atteste l'importance du père dans la mentalité celtique.

Pour connaître l'onomastique gauloise dans notre région, on ne dispose malheureusement que de sources largement postérieures à l'époque de l'indépendance : quelques graffiti sur des vases comme à Ensérune dans la deuxième moitié du I^{er} siècle avant J.C ; une centaine d'inscriptions gallo-grecques dans le Gard et les Bouches du Rhône, c'est-à-dire des inscriptions en langue celte mais écrites en alphabet grec puisque les Gaulois n'avaient pas d'alphabet ; enfin et surtout les épitaphes gallo-romaines des deux premiers siècles après J.C, qui se comptent par milliers mais qui datent d'une époque où la romanisation de l'état-civil était largement acquise. Toutefois, par tradition ou par résistance,

on pouvait encore porter parfois des noms celtes. C'était vrai surtout dans les milieux ruraux : à Lattes les épitaphes de la fin du Ier siècle avant J.C. permettent de dénombrer 37 noms latins et 15 noms celtiques, c'est-à-dire près de 30%. En revanche, dans les villes, la romanisation était plus large. A Narbonne sur l'ensemble de 351 gentilices ou noms de famille portés à l'époque romaine, il y en a 58 qui sont d'origine gauloise, soit 16,5%, et sur 659 surnoms connus il n'y en a que 31 qui sont gaulois, soit moins de 5%.

A partir de la documentation épigraphique d'Ensérune, Lattes, Narbonne et Nîmes, on peut dresser une liste de quelques 140 noms gaulois portés dans la région, chacun n'étant connu qu'à un très petit nombre d'exemples (de 1 à 5, et rarement au-delà), ce qui montre qu'ils étaient peu répandus à l'époque des inscriptions. Ce n'est pas une liste exhaustive. On pourrait par exemple y ajouter les noms des domaines qui remontent à des anthroponymes gaulois. On a montré que 22% des noms des domaines dans la cité de Béziers sont dans ce cas.

Noms gaulois : Ensérune, Lattes, Narbonne, Nîmes.

| | | | | |
|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| <i>Adcovicus</i> | <i>Cambarius</i> | <i>Eburius</i> | <i>Matugenus</i> | <i>Senomantus</i> |
| <i>Adgenius</i> | <i>Caemuleius</i> | <i>Escingomarus</i> | <i>Messurius</i> | <i>Sentio</i> |
| <i>Adgonnetus</i> | <i>Camulatius</i> | <i>Eskingorix</i> | <i>Miogmius</i> | <i>Setrius</i> |
| <i>Adgonus</i> | <i>Camulius</i> | <i>Excingullus</i> | <i>Mirmius</i> | <i>Smerius</i> |
| <i>Aenius</i> | <i>Cantius</i> | <i>Excingus</i> | <i>Mogiacius</i> | <i>Smertullus</i> |
| <i>Aetius</i> | <i>Carantius</i> | | <i>Mogovius</i> | <i>Solimarius</i> |
| <i>Akanius</i> | <i>Caranto</i> | <i>Frontonius</i> | <i>Moneuis</i> | <i>Suaducco</i> |
| <i>Alaucus</i> | <i>Careius</i> | | | <i>Sunucus</i> |
| <i>Albanus</i> | <i>Cario</i> | <i>Gaberius</i> | <i>Nertomarus</i> | <i>Surillio</i> |
| <i>Albinus</i> | <i>Carisius</i> | <i>Gallonius</i> | <i>Nigrius</i> | |
| <i>Allevorix</i> | <i>Carius</i> | <i>Giamillus</i> | <i>Novanus</i> | <i>Tasgius</i> |
| <i>Allobrox</i> | <i>Casponius</i> | <i>Giarius</i> | | <i>Tatinius</i> |
| <i>Ambridius</i> | <i>Caturix</i> | <i>Gimius</i> | <i>Olidius</i> | <i>Tessilius</i> |
| <i>Ametius</i> | <i>Catuallos</i> | | <i>Olitius</i> | <i>Tencer</i> |
| <i>Anbivius</i> | <i>Cintullus</i> | <i>Helvius</i> | <i>Osideius</i> | <i>Teucidius</i> |
| <i>Anderourus</i> | <i>Citronius</i> | | | <i>Tingandus</i> |
| <i>Andolatius</i> | <i>Coius</i> | <i>Illanua</i> | <i>Parredius</i> | <i>Tioccius</i> |
| <i>Aneistlicus</i> | <i>Commus</i> | <i>Immius</i> | | <i>Togiarius</i> |
| <i>Annonius</i> | <i>Concius</i> | | <i>Quinto</i> | <i>Tossius</i> |
| <i>Arura</i> | <i>Congennicus</i> | <i>Indamius</i> | | <i>Toutillus</i> |
| <i>Ateiovix</i> | <i>Conigus</i> | <i>Indutius</i> | | <i>Toutodivix</i> |
| <i>Atepo</i> | <i>Craxanius</i> | | <i>Rauricius</i> | <i>Trogius</i> |
| <i>Atepomarus</i> | <i>Cummius</i> | <i>Kassitalos</i> | <i>Reconius</i> | |
| <i>Atoliso</i> | <i>Cutius</i> | | <i>Rigijs</i> | <i>Uccius</i> |
| | | <i>Litonius</i> | <i>Rinnius</i> | |
| <i>Barnaesus</i> | | <i>Loreius</i> | <i>Romogillius</i> | <i>Vallius</i> |
| <i>Betutius</i> | | <i>Lugius</i> | <i>Runnius</i> | <i>Veiatius</i> |
| <i>Bitoukos</i> | <i>Dama</i> | | | <i>Vercius</i> |
| <i>Boduacius</i> | <i>Davos</i> | <i>Magadius</i> | <i>Sabinus</i> | <i>Vireius</i> |
| <i>Boiscus</i> | <i>Dimudius</i> | <i>Magidius</i> | <i>Salaverus</i> | <i>Viridus</i> |
| <i>Braetius</i> | <i>Divecillus</i> | <i>Magius</i> | <i>Sega</i> | <i>Vocer</i> |
| <i>Briccius</i> | <i>Donna</i> | <i>Mahes</i> | <i>Segeius</i> | <i>Volcarius</i> |
| <i>Bullius</i> | <i>Duentus</i> | <i>Mahia</i> | <i>Selogatius</i> | |

On peut faire quelques remarques sur cette liste :

- d'abord, ce sont des noms qu'on retrouve dans d'autres pays celtiques proches de la patrie des Volques du IVe siècle avant J.C. sur le Haut-Danube d'où partit la migration qui devait amener les Arécomiques dans la région de Nîmes, c'est-à-dire en Italie du Nord et en Rhénanie.

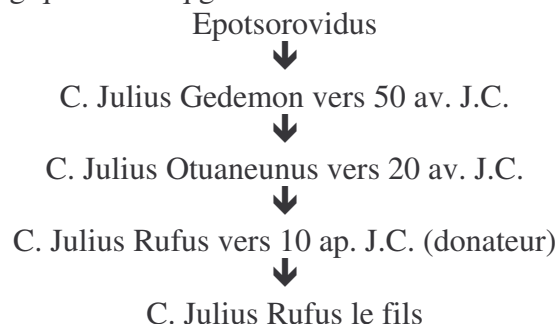
- Certains noms de cette liste font d'ailleurs allusion à une origine ethnique. Allobrox qu'on connaît à Nîmes renvoie aux Allobroges du Dauphiné. Caturix se réfère aux Caturiges installés dans la vallée supérieure de la Durance. Helvius doit être rapproché des Helviens, peuple gaulois de l'Ardèche. Rauricius fait penser aux Rauraci ou Raurici établis sur le Haut Rhin dans la Suisse actuelle.

- Sans étudier en détail cette liste de noms, on remarque quelques étymologies celtes bien connues. Adgenius est construit sur le déterminant Aged – qui désigne le visage. Dans Betutius on retrouve la racine Bet – qui désigne le bouleau. Camulatus contient le nom de Camulos, dieu celtique qui a, par exemple, donné le toponyme Camulodunum (Colchester en Grande-Bretagne). Les éléments constitutifs de Congennicus, notamment gonn – gonneto qui signifie « engendré », permettent de traduire ce nom par « par celui qui possède une parenté nombreuse ». Eburius est formé sur eburno qui désigne un arbre, l'if, qui entre dans la composition de nombreux noms de localités (ex. Eburomagus/Bram, Aude). Lugiis est formé sur la racine Lug, dieu gaulois de la lumière qui a donné son nom à Lugdunum (Lyon).

II. Le passage à l'onomastique latine

Sur la durée de deux ou trois générations, cet état-civil s'est romanisé. Les formes de cette révolution onomastique ont été assez variées. Parfois ce sont les noms traditionnels qui sont traduits en latin. Dans d'autres cas, le nom traditionnel est conservé mais c'est la filiation qui est latinisée. Mais le cas le plus fréquent va plus loin et plus vite : c'est l'adoption d'un prénom et d'un nom de famille typiquement romains. La racine gauloise de la famille ne se manifeste que par un surnom celte qui finit par disparaître lui-même. C'est là une décision de rupture qui engage l'avenir de la lignée. Car le passage de l'onomastique traditionnelle à celle des Romains a de quoi embarrasser beaucoup de provinciaux pour des raisons anthropologiques : dans la société celte, le nom est individuel et l'individu ne se rattache pas à un autre que son père, alors que à Rome le nom est familial : l'individu se rattache à la fois à son père par la filiation, et à ses ancêtres par son nom gentilice.

On peut illustrer cette évolution de l'état-civil par un exemple bien connu qui est un véritable cas d'école. Il s'agit de C. Julius Rufus, citoyen romain de la ville de Saintes qui érige en 18-19 un arc de triomphe en l'honneur de Tibère et de Germanicus dans sa ville, et qui devient prêtre du culte impérial au sanctuaire des Trois Gaules, élevé en 12 av. J.C. et agrandi par ses soins d'un amphithéâtre. Le dossier épigraphique de cet aristocrate permet d'établir un arbre généalogique sur cinq générations :



Les noms des ancêtres de C. Julius sont pris dans le répertoire de l'onomastique celte. Epotsorovidus est nom composé avec Epo (le cheval). Il a connu la Gaule indépendante dans son enfance. Son fils Gedemon vit à l'époque de Jules César et de la guerre des Gaules. Il reçoit la citoyenneté romaine en même temps que le nom de Julius, mais il garde son ancien nom Gedemon comme surnom. Il en est de même de son fils C. Julius Otthaneunus mais celui-ci rompt avec la tradition onomastique de la famille en donnant à son fils un surnom purement romain, Rufus. Le temps qui sépare C. Julius Rufus de son ancêtre est d'environ quatre vingts ans.

On voit donc apparaître dans l'onomastique de la Gaule, et notamment celle du Midi, des noms typiquement romains. Parmi les plus répandus, on retiendra en Narbonnaise :

- Domitius : 48 hommes et 34 femmes
- Pompeius : 145 hommes et 87 femmes
- Valerius : 274 hommes et 150 femmes
- Julius : 497 hommes et 276 femmes

soit 773 Julii qui représentent 53% de tous les Jules connus en Gaule, aussi bien du Nord que du Sud. Ils sont répartis dans toute la province de Narbonnaise avec un maximum pour Nîmes (221) et un minimum pour Saint-Paul-Trois-Châteaux (2). Entre ces deux extrêmes, quelques cités ont une forte proportion de Julii : Vienne (111), Narbonne (136), Arles (66), Aix (49), Béziers (15) – Le Midi languedocien et rhodanien est donc largement pourvu : il suffit de comparer avec les 207 Julii de toute l'Aquitaine et les 170 de la Lyonnaise, d'ailleurs pour la plupart dans la ville de Lyon même.

C'est une concentration du même type que l'on constate pour le nom de Marius. Les 56 exemples connus sont, pour une dizaine d'entre eux, dispersés à Arles, Apt, Vaison, Die et Narbonne, alors que Vienne et Nîmes sont des foyers de concentrations très nets.

Les personnes qui portent ces noms peuvent être pour une part des descendants d'émigrants italiens, mais ce sont surtout des pérégrins locaux, c'est-à-dire des hommes libres qui n'avaient pas la citoyenneté romaine. La question essentielle est donc de savoir pourquoi et comment ces indigènes ont choisi des noms romains aussi prestigieux. Passe encore pour Marius, nom d'une famille modeste de la bourgade d'Arpinum à 90 km au S.E. de Rome qui n'avait compté que de petits propriétaires et des percepteurs avant que Caius Marius à la fin du IIe siècle av J.C. ne parvienne au consulat. Et encore n'avait-il commencé sa carrière qu'à 40 ans grâce à la protection des Metelli. Mais que dire alors de Julius, nom d'une illustre famille patricienne qui prétendait tirer son nom de Jule ou Ascagne, fils d'Enée, petit-fils de Venus, et qui est le nom de Jules César puis des empereurs de la première moitié du 1^{er} siècle ap J.C.

III. Comment s'est fait le changement ?

A) Prenons d'abord le cas de Julius dont le nombre a rapidement augmenté au début du I^{er} s. 35% du total connu dont de cette époque. C'est une chaîne sans fin qui se met alors en place. Qu'un homme prenne, adopte ou reçoive le nom de Julius, et c'est toute la descendance qui va se multiplier, et aussi tous ses esclaves affranchis puisqu'au moment de leur libération ils prennent le nom de leur maître. Au point de départ, les mécanismes principaux sont au nombre de deux :

1°) La promotion individuelle à la citoyenneté.

Cette attribution à des individus isolés se fait selon un processus bien connu : demande par l'intermédiaire du gouverneur à l'empereur, réponse de l'empereur et inscription du récipiendaire sur le registre impérial. Le nouveau citoyen prend alors le nom soit du gouverneur, soit de l'empereur :

- le nom du gouverneur : C. Julius Caesar a été proconsul de la Transalpine de 58 à 49 av J.C. et C. Julius Octavianus (le futur Auguste) l'a été à partir de 40 av J.C.. Mais on peut ajouter aussi C. Julius Cornutus Tertullus, ami de Pline le jeune, qui fut proconsul de Narbonne vers 78 ap. J.C.

- le nom de l'empereur sous lequel s'est faite la promotion. Parmi les bénéficiaires, il y a les pérégrins qui se sont engagés dans l'armée et qui y ont gagné leur promotion à la citoyenneté. Ainsi à Nîmes T. Julius Festus, libéré après 25 ans de service, qui se retire dans sa patrie où, sa retraite étant insuffisante, la municipalité lui offre jusqu'à la fin de ses jours une pension de 45hl de blé par an et le bain gratuit pour lui et son esclave.

2°) L'envoi de colons.

Le gentilice Julius s'est aussi beaucoup répandu par la création de nombreuses colonies romaines par Jules César et son fils adoptif Auguste. La masse considérable de Julius à Narbonne par exemple doit évidemment beaucoup à la fondation d'une colonie romaine par César en 45 av J.C.. Béziers, Orange et Fréjus ont été fondées par Octave-Auguste. Dans ces villes arrivent donc des militaires démobilisés qui avaient été recrutés en Italie, qui sont des partisans à tout crin de César ou d'Auguste, qui portent déjà le nom de Julius ou qui par reconnaissance, mariage ou descendance, vont contribuer à le répandre parmi les indigènes.

Ces mécanismes bien connus n'expliquent pas tout puisque la ville qui compte le plus de Julii, Nîmes, n'a été fondée ni par César ni par Auguste selon les recherches récentes, contrairement à la thèse classique autrefois soutenue. Il est admis aujourd'hui que cette fondation date de l'époque triumvirale et qu'elle doit être attribuée à Lépide au moment où il gouvernait la Gaule en 44 – 42. D'où viennent alors Julii de Nîmes ? Pour une bonne part de son statut de colonie latine. Dans une cité latine (et peut-être Nîmes a-t-elle été la première cité provinciale à jouir de ce statut bien connu en Italie), les citoyens ne sont pas romains avec droit de vote et d'être élus à Rome, mais latins. Cela veut dire que les Nimois qui accédaient aux magistratures municipales suprêmes recevaient la citoyenneté romaine complète à leur sortie de charge, eux, leurs épouses, leurs enfants et leurs parents en ligne directe. Il s'y ajoutait aussi les notables des 24 bourgades rattachées à Nîmes, comme Sextantio/Castelnaud, Ugernum/Beaucaire, Andusia/Anduze ou Ucetia/Uzés. Alors les nouveaux citoyens choisissaient le nom d'une notabilité ou de l'empereur sous le règne duquel ils recevaient la citoyenneté complète : la chaîne des Julii pouvait ainsi rapidement s'allonger puisqu'il y avait quatre magistrats suprêmes par an.

B) Le Cas de Marius, tout en étant identique sur le fond, pose des problèmes différents dont on commence à peine à entrevoir les solutions.

Venus en Gaule à la tête d'une armée pour arrêter l'invasion des Cimbres et des Teutons qui avaient ravagé la vallée du Rhône en 109-105 av J.C., Marius les écrase à la bataille d'Aix-en-Provence en 102. Son rôle était autrefois mieux connu en Provence (creusement du canal reliant Arles à la mer) qu'en Languedoc. Mais on sait aujourd'hui que les Arécomiques de la région de Nîmes lui ont fourni des troupes et qu'il y installa des partisans. De cette installation on a depuis peu quelques preuves par les recherches sur les cadastres romains. Le cadastre de Forum Domitii A, qui doit son nom à la bourgade romaine de Montbazin, publié pour la première fois en 1995, a laissé de nombreuses traces orientées à 35°E, dans la région de Cournonsec, Fabrègues, Pignan, Saint-Georges-d'Orques et plus à l'ouest, à Balaruc, Pinet, Florensac, Marseillan. Il est daté par les spécialistes de l'extrême fin du II^e siècle av J.C., ce qui laisse penser que les invasions germaniques ont favorisé une poussée romaine dans l'occupation des terres.

Or ce cadastre englobe l'oppidum de Murviel sur lequel a été découvert une tête d'homme, étudiée en 1981. Il s'agit d'un fragment de buste en marbre, de taille réduite. L'homme a la cinquantaine, des traits volontaires, une grande force d'expression. On a montré qu'il s'agissait de la réplique exacte d'un original daté des années 80 av. J.C., conservé à Munich. Cinq autres copies sont connues : Florence, Saint-Petersbourg, Leyde, Majorque, Paris. Il s'agit sans conteste d'une effigie de Marius. Comment cette copie est-elle à Murviel ? Sans doute parce que ce portrait a appartenu à un partisan inconditionnel du parti des populaires, celui de Marius et de César qui, en 70 et 65 av. J.C., a fait relever les effigies de Marius détruites par Sylla. Ce partisan pouvait donc être le descendant d'un colon installé sur les terres arécomiques occidentales aux alentours de 100 av. J.C.

Cette étude régionale permet de toucher l'un des mécanismes les plus profonds de la romanisation de tout l'empire. Les indigènes oublient leurs racines et se fondent dans la masse des vieux citoyens. Ce sont au début des notables, propriétaires terriens, soldats de l'armée romaine, magistrats locaux, ralliés au pouvoir, mais rapidement cette romanisation de l'état-civil a diffusé dans toutes les classes de la société. Sur ce point, le rôle des affranchis qui prenaient le nom de leur ancien maître, a été déterminant. Bien sûr, ces changements de noms ont été d'autant plus possibles que l'administration de l'état-civil était quasi inexistante en dehors de la ville de Rome, et que les déclarations de naissance relevaient, sans obligation, d'actes privés enregistrés par des scribes à la demande du père.